

Bourse Virginie-Allaire Transfert de connaissances

La Chaire de recherche Marguerite-d'Youville d'interventions humanistes en soins infirmiers de l'Université de Montréal attribuera une bourse de transfert de connaissances pour les personnes étudiantes aux cycles supérieurs sous la direction ou la codirection de la titulaire de la Chaire. Les personnes étudiantes peuvent être inscrites à demi-temps ou à temps plein à la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal. Le montant de la bourse peut varier, et plus d'une bourse peut être octroyée annuellement tout en respectant le montant maximal de 5 000\$ par année. Une bourse de transfert de connaissances ne peut être allouée plus d'une fois à une même personne étudiante pendant un même cycle d'études.

Critères d'admissibilité

- Inscription aux cycles supérieurs sous la direction ou la codirection de la titulaire de la Chaire lors du versement de la bourse
- Comité d'approbation scientifique réussi pour les personnes étudiantes à la maîtrise OU Examen général de synthèse réussi pour les personnes étudiantes au doctorat
- Projet de transfert de connaissances en lien direct avec les études aux cycles supérieurs de la personne étudiante

*Il est à noter que la bourse sera versée lors de l'acceptation de la publication OU de l'acceptation de la présentation orale ou par affiche

**L'étudiante ou l'étudiant doit s'engager à respecter la [Politique de l'Université de Montréal sur le libre accès aux publications savantes](#). L'étudiante ou l'étudiant doit s'assurer, dans la planification du budget soumis, de respecter la [directive DF-8](#) de l'Université de Montréal concernant les frais admissibles pour un voyage ou un déplacement

*** Une étudiante ou un étudiant ne peut déposer qu'une seule demande de bourse par concours.

Critères d'évaluation

- Lettre de motivation
 - Cohérence du projet avec la mission de la Chaire
- Qualité du dossier académique (moyenne cumulative, progression des études, bourses, prix et distinctions)
 - Aptitudes en recherche (ex. : rigueur scientifique, curiosité intellectuelle, esprit de synthèse, sens critique et éthique, etc.)
- Qualité du résumé de l'article ou de la communication (orale ou affiche)
 - Clarté et pertinence du résumé
 - Originalité du projet
 - Contribution à l'avancement des connaissances en sciences infirmières
- Contribution au transfert de connaissances
 - Stratégies et moyens envisagés favorisant la diffusion et l'appropriation de nouvelles connaissances
- Proposition d'un budget

Le comité d'évaluation d'attribution de la bourse portera une attention particulière à la lettre de motivation de la candidate ou du candidat qui devra souligner son intérêt particulier à l'égard des soins humanistes, ses qualités intellectuelles, ses succès académiques, sa capacité d'exercer un leadership dans la profession et son potentiel pour l'avancement des connaissances en sciences infirmières.

Dossier de candidature

- Lettre de motivation
- Formulaire de la Bourse Virginie-Allaire – transfert de connaissances rempli comprenant :
 - Pour un article
 - Titre et résumé de l'article
 - Titre du périodique pour lequel la publication est soumise
 - Coûts de publication, de traduction ou de révision linguistique, s'il y a lieu
 - Preuve de soumission de l'article
 - Preuve d'acceptation de la publication, si déjà obtenue
 - Pour une communication orale ou par affiche :
 - Titre et résumé de la communication
 - Date, lieu et nom de l'organisme responsable de l'événement
 - Coûts d'inscription et estimation des frais connexes, s'il y a lieu (impression d'affiche, déplacement, hébergement, repas, etc. selon les politiques universitaires en vigueur)
 - Preuve de soumission du résumé de la communication
 - Preuve d'acceptation de la communication à l'événement, si déjà obtenue
- Relevés de notes officiels
- Curriculum vitae (comprenant les bourses obtenues, les publications et communications orale ou par affiche réalisées)
- Proposition de budget

Conditions d'acceptation (convention de bourse à signer)

- S'engager à mentionner la provenance des fonds de la bourse. La bourse doit être utilisée dans les 12 mois suivant son octroi.

Envoi de la demande

Le dossier dûment complété* doit être transmis **au plus tard à 17h à la date limite** en version électronique (en regroupant les documents en un seul dossier en format PDF) à l'attention de :

Comité d'évaluation | Bourse Virginie-Allaire de transfert de connaissances
chairemargueritedyouville@umontreal.ca

Dates limites chaque année :

- 15 janvier,
- 15 mai,
- 15 septembre

*Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Proposition de budget du projet

	Description de la nature des dépenses prévues	Coût prévu pour chacune des dépenses
Coûts relatifs à l'activité de transfert de connaissances (p. ex., frais d'inscription à l'événement, frais de publication, frais d'impression d'affiche, frais de traduction ou de révision)		
Coûts de déplacement (p. ex., billets d'avion, de train ou d'autobus, frais d'hébergement, frais de stationnement, repas, kilométrage automobile)		
	Coût total	

Documents à joindre

- Joindre les informations relatives à la publication (p. ex., lignes directrices aux auteurs) ou à la communication (p. ex., programme du congrès)
- Joindre en PDF la preuve de soumission
- Joindre en PDF la preuve de l'acceptation de la communication (orale ou par affiche) ou de la publication, s'il y a lieu

N.B. Le projet ne doit pas avoir déjà obtenu un financement pour le volet spécifique du transfert de connaissances, à moins que cette activité permette de bonifier ce transfert.

J'atteste que ma demande de bourse a été supervisée par ma direction de recherche

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant : _____ Date : _____